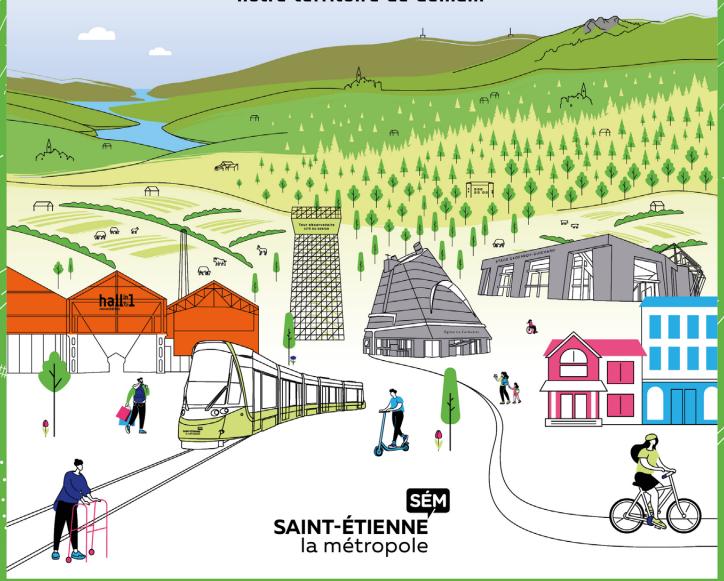
## Infos PLUi

N°2 **HIVER 2023** 



Imaginons ensemble notre territoire de demain



# Édito



Notre Métropole est pleinement engagée dans la réalisation de son premier Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). En 25 ans d'existence de l'intercommunalité, c'est la première fois qu'une telle démarche est menée. Le choix de l'échelle métropolitaine est d'ailleurs stratégique. Pourquoi ? Car, nous sommes en train de définir une action cohérente pour nos 53 communes. Nous nous en sommes saisis avec une double volonté : co-construire avec les élus des communes et concerter avec les citoyens.

L'objectif général de ce Plan Local d'Urbanisme intercommunal est de se doter d'une vision partagée et prospective, en se projetant ensemble pour les dix à quinze prochaines années. Le PLUi, c'est donc un document collectif, stratégique, partagé et réglementaire... Mais, c'est surtout un document qui jouera un rôle très concret dans votre quotidien. Il a notamment vocation à agir sur notre cadre de vie, notre habitat, nos mobilités, nos activités économiques et agricoles, nos milieux naturels, ou encore nos paysages et patrimoines. Le tout en affirmant notre prise en compte des défis majeurs liés au changement climatique.

Nous avons réuni plus de 500 personnes lors des premières réunions publiques, et nous continuerons de vous associer au fil des mois. Je vous laisse prendre connaissance dans cette lettre de ce qu'est une démarche de PLUi, de ses étapes, de son rôle dans votre quotidien, de premiers chiffres clés et des moyens d'expression et d'information. Bonne lecture !

Gilles Thizy,

Vice-président de Saint-Étienne Métropole, en charge de la cohésion territoriale et de la stratégie foncière

Rendre les politiques publiques plus efficaces et efficientes sur des thématiques qui concernent directement votre quotidien, tel est l'enjeu fort de notre PLUi!

## Un PLUi pour Saint-Étienne Métropole

Saint-Étienne Métropole est en train d'élaborer son Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) afin d'imaginer le développement du territoire de façon cohérente, complémentaire et durable pour les 10 à 15 prochaines années, qui doit répondre aux grands enjeux de demain et s'inscrire dans le cadre législatif national. À la fois document stratégique et réglementaire, le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est en cours de réalisation.

L'objectif final ? Déterminer les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols qui seront ensuite applicables à l'ensemble des 53 communes.

### **D'ABORD, UN PROJET COLLECTIF ET PARTAGÉ**

Plus qu'un simple outil réglementaire, le PLUi se veut être un projet collectif qui cherche des équilibres entre espaces urbains et espaces naturels, entre dynamiques du territoire et préservation du cadre de vie et des ressources. Il concerne directement des thématiques au cœur de votre vie quotidienne : paysage, environnement, logement, patrimoine, agriculture, déplacements, activités économiques et commerciales...

Le PLUi sera tout à la fois :



#### UN DOCUMENT STRATÉGIQUE

le PLUi traduit le **projet politique d'aménagement et de développement durable** de Saint-Étienne Métropole pour les 10 à 15 prochaines années.



UNE APPROCHE du développement qui privilégie l'urbanisme de projet au travers des orientations d'aménagement et de programmation qui expriment ce qui est attendu par la collectivité en terme d'aménagement de son territoire.



#### **UNE DÉMARCHE SOLIDAIRE**

le PLUi garantit **la cohérence et la com- plémentarité du développement**des 53 communes du territoire pour **répondre aux besoins** de l'ensemble de la
population de la Métropole dans une perspective de préservation de l'avenir pour les
futures générations.



#### **UN OUTIL RÉGLEMENTAIRE**

le PLUi définit les **règles applicables aux permis de construire** et aux autres autorisations d'urbanisme. Il détermine les **droits à construire de chaque parcelle, publique ou privée**, à l'aide notamment d'un règlement graphique et d'un règlement écrit. Il remplacera, à terme, les documents d'urbanisme existants des communes de Saint-Étienne Métropole.



### Être porteur de sens pour le territoire

#### AU CŒUR DU QUOTIDIEN DES CITOYENS

Ce PLUi concernera directement des thématiques au cœur des politiques publiques de la Métropole et donc de notre vie quotidienne :











Il viendra aussi répondre à des questions très concrètes :

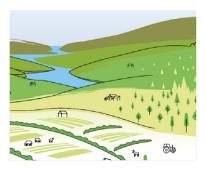
Où et comment pourra-t-on construire demain?



Quels seront les espaces développés et à contrario à préserver?



Comment la Métropole intègre les défis du changement climatique?



### 5 objectifs majeurs pour guider l'élaboration de notre PLUi

- Une Métropole d'envergure grâce à un positionnement territorial affirmé, à l'échelle régionale et du Sud Loire.
- 2 Une Métropole au développement équilibré, qui prend en compte toutes les communes de la Métropole dans leur diversité.
- Une Métropole dynamique et attractive, pour accueillir des habitants et des entreprises, maintenir une vie commerciale équilibrée, mais aussi valoriser l'agriculture.
- Une Métropole responsable et attachée au bien-être de ses habitants, en relevant les défis énergétiques et climatiques et en préservant les espaces naturels, pour donner un cadre de vie qualitatif et durable aux citoyens.
- Une Métropole au plus près des habitants en facilitant les déplacements sur le territoire, en développant des équipements et une offre de logements adaptée à tous les besoins mais aussi en encourageant l'aménagement d'espaces publics performants et résilients.

### Des éléments-clés du diagnostic

Saint-Étienne Métropole est en train d'élaborer son Plan local d'urbanisme intercommunal. L'objectif final ? Déterminer les règles d'urbanisme régissant les différentes typologies d'espace, en termes de constructibilité et de préservation. Elles seront ensuite applicables à l'ensemble des 53 communes.

La première étape d'un PLUi est formée par la réalisation du diagnostic et de l'état initial de l'environnement. Cela permet de dresser un état des lieux exhaustif du territoire, sur plusieurs thématiques. Nous vous présentons ici quelques éléments synthétiques issus de ce temps qui permet de révéler des enjeux nécessaires à la construction du projet d'aménagement et de développement durables.

#### ■ TERRITOIRE DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE EN CHIFFRES

Saint-Étienne
Métropole
comptabilise

DES EMPLOIS

(165 000) et **50% des établissements** du département de la Loire

DES ACTIFS habitent la Métropole y travaillent

56% (Secondary 1988) DES DÉPLACEMENTS

se font en voiture, dont les ¾ pour les déplacements domicile-travail

DES MONUMENTS
HISTORIQUES sont liés
au patrimoine industriel, dont

57 cités ouvrières

53 COMMUNES

405 479
HABITANTS



MÉTROPOLE sur 22 (en nombre d'habitants)

723<sub>KM<sup>2</sup></sub>

52%
DES MÉNAGES
sont propriétaires de leur logement



DES HABITANTS résident à proximité d'une desserte structurante en transports en commun



### Notre PLUi, étape par étape

#### DIAGNOSTIC ET ÉTAT INITIAL **DE L'ENVIRONNEMENT**

#### Quelle est la situation aujourd'hui?

Dresser un état des lieux exhaustif du territoire notamment du point de vue démographique, socio-économique et environnemental, etc.



#### Réunions publiques

#### PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

#### Quel territoire pour demain?

Définir les grandes orientations du territoire à suivre pour les 10 à 15 prochaines années, articulées sur trois volets :

- · Un territoire au travail
- · Croitre autrement
- · Mieux habiter, ensemble

### TRADUCTION RÈGLEMENTAIRE

#### Comment atteindre notre but?

Traduire les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) en déterminant avec de nouvelles règles, « quoi, où, quand et comment construire ou protéger? », sur chaque type de zones (urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles et forestières). Ce sont les orientations d'aménagements et de programmations (OAP) qui expriment ce que la collectivité territoriale attend en matière d'aménagement du territoire métropolitain.







#### Réunions publiques

#### **ARRÊT ET CONSULTATION**

#### Qu'en pensent les partenaires et la population?

Suite à l'arrêt du projet, les personnes publiques associées (État, Région, Département, chambres consulaires, etc.) sont consultées une dernière fois tout comme la population à travers l'enquête publique. Dans l'intérêt général, il s'agit d'étudier ces avis et demandes.



#### **APPROBATION**

Le PLUi entre en vigueur après son approbation en Conseil Métropolitain, sur les 53 communes qui composent la Métropole.





### Le PLUi se construit avec vous!

L'élaboration d'un PLUi doit être le moment privilégié d'échanges destinés à informer les acteurs – élus, habitants et usagers – du territoire. Il s'agit de partager les objectifs et avancées d'un tel document mais également d'associer toutes les personnes qui le souhaitent dans le cadre d'un dialogue continu. Pour cela, Saint-Étienne Métropole met en place plusieurs outils et actions à destination des citoyens :



**Des réunions publiques** aux moments clés de la démarche pour vous permettre de questionner le projet, d'échanger avec élus et techniciens et de faire des propositions.



**Des registres de concertation** mis à disposition du public aux horaires habituels d'ouverture du siège de la Métropole et dans chacune des mairies du territoire.



### Un site internet dédié à la démarche PLUi : plui.saint-etienne-metropole.fr

alimenté tout au long de la procédure pour accéder à tout moment à l'ensemble des informations en lien avec le projet et pour pouvoir déposer un avis.



**Une adresse mail dédiée** pour donner un avis ou faire une demande :

concertation-plui@saint-etienne-metropole.fr



Une exposition évolutive et des lettres d'information pédagogiques pour découvrir, à chaque étape de la démarche, le contenu des études et l'évolution des projets.



**Des articles** relayés dans les médias locaux, dont vos magazines métropolitains, pour vous informer de l'avancement des procédures et des rencontres citoyennes prévues.

Par ailleurs, les élus communaux et métropolitains sont mobilisés tout au long de l'élaboration du PLUi à travers des séminaires, des ateliers thématiques, et des réunions de travail tout comme les partenaires du projet (Services de l'Etat, Région, Département, chambres consulaires, associations, etc.).



#### **CHIFFRES CLÉS**

**6 réunions publiques** réalisées en septembre et octobre 2022

+ de 500 participants sur l'ensemble du territoire



DANS NOTRE PROCHAINE LETTRE D'INFORMATION, RETROUVEZ PLUS D'ÉLÉMENTS SUR LES TEMPS D'ÉCHANGES LORS DE CES RÉUNIONS.

LES SYNTHÈSES ET
COMPTES-RENDUS DES
RÉUNIONS PUBLIQUES
SONT ÉGALEMENT
DISPONIBLES SUR NOTRE
SITE INTERNET.



## +D'INFOS

concertation-plui@saint-etienne-metropole.fr plui.saint-etienne-metropole.fr



Direction de publication : **Direction de la Communication et du Marketing territorial de Saint-Étienne Métropol** Conception et réalisation : Aire Publique – novembre 2022 Ne pas jeter sur la voie publique.



Saint-Étienne Métropole 2 avenue Grüner - CS 80257, 42006 Saint-Étienne Cedex 1

T 04 77 49 21 49 F 04 77 49 21 40 saint-etienne-métropole.fr SAINT-ÉTIENNE la métropole